

Propositions de la CPU sur la formation des maîtres pour l'année 2008-2009

1 - Rappel des positions CPU sur la formation des maîtres

- La CPU est favorable à la mastérisation.
- Le niveau licence est également concerné par la formation des enseignants, la question des licences pluridisciplinaires doit être particulièrement suivie, tant pour les licences à dominantes littéraires que pour celles à dominantes scientifiques. Un parcours sur les trois années de licence est à construire à partir d'une réflexion sur les compétences à acquérir par les étudiants dans le cadre de la licence.
- Il est nécessaire de ne pas oublier le cahier des charges de la formation des maîtres. (intérêt de l'accent sur la transversalité notamment).
- Lors des entretiens avec le cabinet de la ministre Enseignement supérieur et le cabinet du ministre de l'Education nationale, la CPU a souligné que la formation devait comporter quatre volets : disciplinaire, professionnel, didactique et épistémologique. Ces volets ne sont pas à égalité selon les niveaux et les types de préparation et doivent être liés les uns aux autres et non pas opposés. Pour chaque contenu de master il est important d'impliquer les acteurs en fonction de leurs compétences.
- La formation des enseignants doit se faire par alternance avec une harmonisation entre les formations au niveau national (exemple place et type de stage...). Les universités ont une certaine pratique de la professionnalisation.
- Concernant plus particulièrement l'agrégation, les masters recherche semblent plus adaptés, la dimension recherche y étant plus développée. Les agrégés pourraient servir de pont entre le second degré et le supérieur.
- Afin d'éviter que l'allongement de la durée des études n'empêche de bons étudiants issus de milieux non favorisés de pouvoir accéder au métier d'enseignant il est important de proposer un mode de rémunération aux candidats.
- Quel que soit le master, il est important que toutes les équipes collaborent (au sein de l'université et dans toutes les universités du site).

2 - Propositions pour la période transitoire :

- **A - Concernant le professorat des écoles :** Pour la rentrée 2008-2009 il n'y aura pas encore de master adapté aux PE. Les IUFM devront donc continuer à préparer les futurs PE au concours. Plusieurs cas sont à envisager :
 - **I - Les candidats aux professorats des écoles s'inscrivent à l'IUFM en septembre 2008.**
 - **1^{er} cas :** ils réussissent le concours ou bien sont admissibles au concours : on les inscrira l'année suivante dans le futur M2 par validation de l'année écoulée.
- NB : les M2 2009-2010 auront deux parcours :
- un pour les étudiants qui auront validé le concours 2009
 - un pour les étudiants qui passeront le nouveau concours 2010

- **2^{ème} cas** : ils ont échoué au concours : en fonction des notes qu'ils auront obtenues au cours de l'année de préparation il y a possibilité de leur délivrer des crédits ECTS. Cette attribution sera décidée par une commission composée d'enseignants de M2 et d'enseignants de l'IUFM. Pour que cette validation puisse être possible il est important que des évaluations soient pratiquées en cours de préparation. La CDIUFM propose que soient organisées à la fin de chaque semestre des épreuves dans toutes les disciplines (à l'instar des examens blancs déjà pratiqués).

II - les candidats passant le concours mais qui ne sont pas inscrits à l'IUFM mais sont inscrits à l'université en M1.

- **1^{er} cas** : Ils réussissent le concours ou sont admissibles. On leur applique la même règle que s'ils avaient été inscrits à l'IUFM.

- **2^{ème} cas** : ils ne réussissent pas le concours et ne sont pas admissibles mais ont obtenu le M1. Ils peuvent s'inscrire dans le futur M2 et passeront le concours nouvelle manière

III -les candidats passent le concours mais sont inscrits nulle part :

- **Ier cas** : ils réussissent le concours : on les inscrit dans le futur M2.

- **2^{ème} cas** : ils échouent au concours : ils doivent s'inscrire dans le futur M1.

Questions à régler : Les candidats qui étaient inscrits cette année à l'IUFM pour préparer le concours qui n'ont pas réussi le concours et n'ont pas été autorisés à redoubler à l'IUFM.

Solutions : soit on les autorise à redoubler à l'IUFM, soit on les inscrit en M1

Autre question : peut-on garder le bénéfice du concours si l'on n'a pas le master ?

Il est nécessaire en outre d'identifier les différents concours qui peuvent être assimilés à celui de professeur des Ecoles afin de leur appliquer le même régime.

B – concernant les candidats au CAPES et au CAPET (à l'exception du CAPET de technologie)

Il est proposé d'appliquer les mêmes solutions que pour le professorat des écoles.

Donc nécessité d'évaluations régulières au cours de la préparation.

C - concernant l'agrégation : M1 inchangé pour 2008-2009. D'ores et déjà on peut dire qu'il ne pourra pas y avoir de M2 sans intégration de stage. Il est nécessaire de voir comment va évoluer l'agrégation. Les écoles doctorales pourraient être mises à contribution en ce qui concerne les étudiants qui ont passé l'agrégation, obtenu un master d'enseignement et veulent préparer ensuite une thèse. Des compléments de formation pourraient leur être dispensés.

3 - Calendrier et mode de travail.

A partir de la deuxième quinzaine de juillet, la CPU pilotera un groupe « technique » qui devra se réunir régulièrement pour avancer sur ce dossier et qui associera l'Académie des Sciences, la CDIUFM, les conférences de responsables d'UFR de lettres et SHS et de sciences ainsi que de sciences de l'éducation.

Un sous-groupe pourrait travailler sur l'agrégation.

Le comité master pourra être saisi des conclusions de ce groupe de travail et proposer lui-même des orientations.

Les représentants de la CPU (**représentants d'universités intégratrices et non intégratrices**) feront valider au fur et à mesure par leurs instances politiques les propositions qui émaneront de ce groupe de travail.